FRC 3
24422.2
Case
FRC
22531

MOTION

DE M. LE V[TE]. DE MIRABEAU,

*Député de la Nobleſſe du Haut-Limouſin, à l'*ASSEMBLÉE NATIONALE, *du 8 Août* 1789.

IL n'eſt pas un de nous, Meſſieurs, qui n'ait ſenti, en voyant les Miniſtres du Roi venir ſolliciter la ſanction de l'Aſſemblée Nationale pour un emprunt de trente millions, que ce ſecours étoit purement momentané, &, comme l'a dit un des préopinants, inſuffiſant.

Le Miniſtre des Finances vous a préſenté un apperçu raiſonné des maux qui menacent la Patrie : il vous a dit que les moyens de perception étoient preſque nuls, & conſéquemment la ceſſation des payements très-prochaine, ſi l'on ne venoit promptement au ſecours de la choſe publique.

Quant au premier objet, je ſuis bien convaincu qu'il faut s'occuper des moyens d'y remédier. Mais tout le monde ſait que, lorſque les reſſorts d'une machine auſſi compliquée ſont une fois

THE NEWBERRY LIBRARY

détraqués , il faut infiniment de temps & de ſoins pour la remettre en activité.

Mais nous avons des reſſources à offrir relativement au ſecond objet ; & il eſt de notre dignité de les préſenter à l'inſtant même.

Je crois qu'il ſera démontré qu'en diminuant le nombre des objets à payer , on diminuera d'autant les embarras du Miniſtère, on aſſurera davantage l'hypothèque des prêteurs ; & c'eſt ſur ce point que je crois devoir ſoumettre mes idées aux lumières de cette auguſte Aſſemblée.

Je n'ai pu refuſer un tribut légitime d'admiration à la force d'ame de l'honorable Membre qui le premier a donné l'idée & l'exemple du ſacrifice des intérêts de ſes Commettans (1) & des ſiens, à l'apperçu du bien général dont il a cru voir le germe dans la diſpoſition de l'Arrêté qu'il a propoſé.

Je ſuis ſi profondément pénétré de ce même ſentiment d'admiration , que je ne doute point

(1) L'Auteur de la Motion déſignée , ayant cru que le Vicomte de Mirabeau lui avoit fait le reproche d'avoir été contre les termes de ſon mandat , en a fait la lecture à l'Aſſemblée ; & il lui a été répondu par le Vicomte de Mirabeau qu'il avoit cru devoir louer ſon dévouement, & point entendu dire qu'il eût trahi les intérêts de ſes Commettans , en les ſacrifiant en leur nom , & par leur ordre , comme il venoit de le prouver.

que l'auteur de la Motion , & ceux qui l'ont appuyée, n'attendent une occaſion favorable, pour faire l'abnégation glorieuſe de quelques jouiſſances plus perſonnelles & plus directement utiles aux beſoins urgens de l'État : je crois devoir leur rappeler que la voici, cette occaſion ; & je mets autant d'empreſſement à la leur offrir, que je ſuis convaincu qu'ils en mettront à la ſaiſir.

Je crois qu'il eſt néceſſaire d'établir, d'abord qu'il eſt de devoir pour moi d'inſiſter ſur cet objet important, & que j'ai un titre pour faire accueillir ma propoſition.

Je me contenterai, pour le premier objet, de lire un article du cahier qui renferme les vœux de mes Commettans, & par conſéquent l'énoncé de mes devoirs. L'article 12 du chapitre 6 dit que, « parmi les moyens d'économie, néceſſaires à placer à côté des projets de dépenſe ou d'augmentation, les Etats-Généraux » prendront en conſidération l'abus de l'énorme » quantité de graces & de charges accumulées » ſur une même tête, qui ne pourroient être » bien remplies, ſi elles étoient actives, & qui » ne font qu'augmenter la dépenſe, ſi elles ne » le ſont pas ».

Quant à mon titre, le voici : je fais ſur le Bureau la remiſe d'une penſion de deux

mille livres, ſeul bienfait que je tienne des bontés du Roi. Je l'ai obtenu après la guerre d'Amérique. Perſonne ne priſe comme moi les grâces de ſon Souverain : mon amour pour ſa Perſonne ſacrée, en eſt un sûr garant ; mais ſi j'ai été aſſez heureux pour les mériter par mes ſervices, j'en ſuis aſſez récompenſé par l'honneur de les avoir rendus, & par la poſition où ce Monarque bienfaiſant m'a mis, en me confiant le Commandement d'un de ſes Corps, de le ſervir plus efficacement. Je remets donc ſur le Bureau la renonciation à la ſeule penſion que ma famille poſsède : je voudrois avoir un ſacrifice plus important à faire ; mais, toute proportion gardée, cela pourroit en être un pour moi.

Je crois avoir ſuffiſamment établi que j'ai droit & devoir de parler, en cette occaſion importante. Je propoſe donc à l'Aſſemblée d'énoncer qu'elle va nommer un Comité, chargé de recevoir avec reconnoiſſance l'abandon volontaire que les Membres de cette reſpectable Aſſemblée pourront faire des grâces exagérées dont eux & leur famille ſont comblés, & d'examiner toutes celles dont la proportion n'eſt point équivalente aux ſervices qui les ont méritées.

Si l'Aſſemblée ſe détermine à mettre à profit

cet élan de patriotiſme, qui, ſans doute, ne s'affoiblira jamais, mais dont il eſt quelquefois eſſentiel de ſaiſir le mouvement inſtantané; je ſuis perſuadé qu'on verra ceſſer les abus multipliés qui ont néceſſité les plaintes de mes Commettans;

Que telle perſonne, qui a obtenu des ſecours énormes & perpétuels pour ſoutenir un grand nom, croira que ſa façon de penſer & ſon énergie doivent ſeules en maintenir la gloire, & fera le ſacrifice de ce qu'elle tient du Souverain;

Que ceux qui, après avoir réuni ſur leur tête toutes les grâces réſervées aux Courtiſans, ont encore obtenu celles dues aux Guerriers actifs & utiles, feront à l'Etat & à eux-mêmes la juſtice de ſe dépouiller librement des unes ou des autres;

Que celui qui, chargé d'un Gouvernement aux portes de Paris, en poſsède un autre aux frontières les plus éloignées du Royaume, s'empreſſera de ne garder que celui des deux auquel il peut donner une ſurveillance active;

Que ſi quelqu'un a trouvé le moyen de faire payer à la Nation ſes dettes perſonnelles, il lui offrira le rembourſement des avances qu'elle lui a faites, dans un moment où elle a beſoin de toutes ſes reſſources;

Que d'autres demanderont qu'on annulle les échanges onéreux au Roi & à l'Etat, qu'ils ont ſollicités ;

Que les perſonnes qui ont bâti, preſque ſous nos yeux, un palais ſur un terrein domanial, ſe trouveront, par la prompte reſtitution d'un dépôt amélioré, être les bienfaiteurs de la Patrie ;

Que ceux qui réuniſſent ſur leur tête des places municipales, domeſtiques & militaires à la Cour, & tiennent encore le premier rang dans nos Provinces & dans nos Armées, s'empreſſeront, par un choix éclairé, de prouver que, loin de vouloir tout envahir, ils ont la générosité de ſacrifier leur intérêt perſonnel à l'intérêt public ;

Qu'une ſeule famille enfin, qui eſt dénoncée par la clameur publique pour poſſéder deux millions de revenus en grâces & bienfaits, ſe fera un devoir de renoncer aux uns, & de juſtifier au Public les ſervices qui ont mérité les autres.

Je conviendrai facilement à cet égard, de la vérité de l'axiôme qui établit qu'il ne faut croire que la moitié des oui-dire ; mais cette moitié eſt encore beaucoup ; car je crois que nous en ſommes au point où l'on peut calculer la valeur d'un million de revenu.

J'imagine qu'on ne s'arrêtera point au ſacrifice des penſions & des graces connues, & qu'on renoncera généreuſement auſſi à ces traitemens obſcurs ſur les Régies, les Fermes, les Poſtes, les Provinces d'Etats, &c. à ces conceſſions de domaines ſans nombre : car l'inſatiabilité eſt un Protée qui s'enveloppe ſous toutes les formes ; & il paroîtra bien doux à la Nation de la voir entièrement démaſquée en ce jour par un dévouement généreux & patriotique.

Toutes ces conſidérations me font inſiſter ſur la demande que je viens de faire à l'Aſſemblée, ſur laquelle je la ſupplie de délibérer ; & je vais relire la rédaction d'Arrêté que je propoſe.

« Il ſera nommé sur le champ un Comité, » chargé de recevoir avec reconnoiſſance l'a- » bandon volontaire qu'on lui fera des grâces » qui ſont accumulées ſur les mêmes têtes, » ou dans les mêmes familles, & de faire un » examen ſcrupuleux de toutes les penſions & » traitemens ſur les différentes Régies & bran- » ches d'adminiſtration quelconques, qui ne » ſeront pas proportionnés aux ſervices qui les » ont mérités ».

» L'Aſſemblée Nationale eſpère de l'eſprit de » patriotiſme qui ſemble animer tous ſes Mem- » bres, qu'elle trouvera dans cette reſſource

» une hypothèque certaine pour l'emprunt propoſé, & qu'elle recueillera, dans ſon propre ſein, les moyens d'en payer les intérêts ».

LE Vᵀᴱ. DE MIRABEAU.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-St-Jacques, N°. 31.